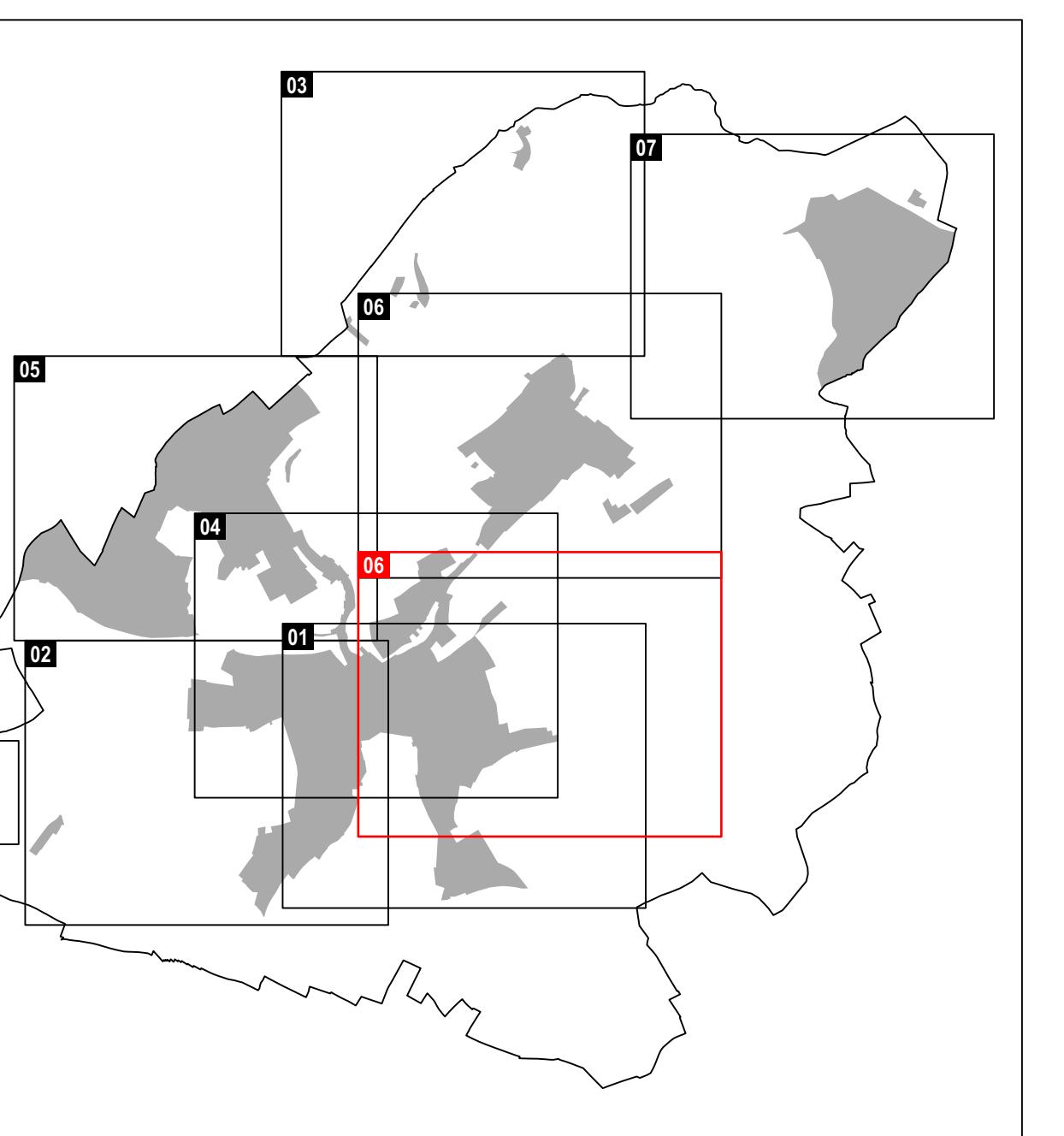


PLAN D'AMENAGEMENT GENERAL (PAG) - LEGENDE	
----- Délimitation de la zone verte	
<b>ZONES DE BASE</b>	
Zones urbanisées ou destinées à être urbanisées	
Zones d'habitation	
HAB-1	zone d'habitation 1
HAB-2	zone d'habitation 2
MIX-1	zone mixte urbaine
MIX-2	zone mixte urbaine « Midfield »
MIX-3	zone mixte urbaine « Scillas »
MIX-4	zone mixte villageoise
MIX-5	zone mixte rurale
Zone de bâtiments et équipements publics	
BEP	zone de bâtiments et équipements publics
Zone verte	
AGR	Zone agricole
FOR	Zone forestière
Zone de parcs publics	
PARK	Zone de park public
Zone de verdure	

FOND DE PLAN	
PLAN CADASTRAL NUMÉRIQUE ADMINISTRATION DU CADASTRE ET DE LA TOPOGRAPHIE (ACT) 2018 PCF012	
limite du territoire communal	
limite parcellaire	
bâti existant	
toponymie	
um Planch	
123006	numéro de la parcelle
INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES [A TITRE INDICATIF]	
BD-TOPO ADMINISTRATION DU CADASTRE ET DE LA TOPOGRAPHIE (ATC) BD-LC 2004 / ORTHOPHOTOS / VISITE DES LIEUX DM	
bâti existant (BD-Topo)	
bâti existant (orthophotos / visite des lieux DM)	
bâti démoliti (orthophotos / visite des lieux DM)	
cours d'eau / ruisseau (BD-Topo)	
étang / surface hydrographique / rivière (BD-Topo)	
la nouvelle (orthophotos)	
Les données de la BD-Topo, des orthophotos et des vues des lieux ne sont pas exactement superposables à celles du fond de plan.	
Et si de divergences entre les limites cadastrales enregistrées par le PON et les limites cadastrales arrêtées par un mesurage cadastral, les bases fixes pour la période concernée peut être adaptée à la réalité foncière.	
Les numéros de parcelle sur la présente partie graphique ont été repris à partir PON. En cas d'insuffisance, l'extrait cadastral des fonds concerne à consulter.	



ZONES SUPERPOSEES	
Zone soumise à un plan d'aménagement particulier « nouveau quartier »	
NO-IZ-03	numéro de la zone soumise à un plan d'aménagement particulier « nouveau quartier »
Zone d'aménagement différencié	
ZAD-IZ-09	numéro de la zone d'aménagement différencié
CE	service(s) : urbanisation + corridor écologique
EN	service(s) : urbanisation + élément naturel
IP	service(s) : urbanisation + intégration paysagère
Zone de servitude + couloir et espaces réservés *	
	couloir pour propres routes ou fermières
Secteur et éléments protégés d'intérêt communal	
	secteur protégé de type : environnement construit + construction à conserver
	pétit patrimoine à conserver
	alignement d'une construction existante à préserver
	gabat d'une construction existante à préserver
Zones de bruit à 65 dB	
	Administration de l'environnement, Cartographie du Bruit concernant l'aéroport, le rail et les routes principales (LDRN), 2011

ZONES OU ESPACES DEFINIS EN EXECUTION DE DISPOSITIONS SPECIFIQUES RELATIVES	
à l'aménagement du territoire	
POS : Aéroport et environs *	RGZ du 17.06.2008 déclaré obligatoire le plan d'occupation du sol à Aéroport et environs *
POS :	
POS : à l'avenir 2021 déclaré obligatoire le plan directeur secteur [...]	
POS : stations de base pour réseaux publics de communications mobiles *	RGZ du 25.06.2008 déclaré obligatoire le plan directeur secteur + stations de base pour réseaux publics de communications mobiles *
à la protection de la nature et des ressources naturelles	
Zone protégée d'intérêt national (ZPN) déclarée - ZH Rossebahn (ZH 49)	
Zone de protection oiseau Natura 2000 - Vallée supérieure de l'Alzette (LU0002007)	
Zone de protection communautaire - Natura 2000 - Directive Habitats - ZSC - Zones spéciales de conservation, 2009	
à la protection des sites et monuments nationaux	
Immeubles et objets classés monuments nationaux ou inscrits à l'inventaire supplémentaire	
Zone de protection de la Culture - Zone de sites et monuments nationaux, liste des immeubles et objets classés inscrits à l'inventaire national du 16 janvier 2019	
à la gestion de l'eau	
Zone de protection immédiate (ZPI)	
Administration de la Gestion de l'eau, éviter des solueures et des eaux polluées, zones de protection d'eau potable créées par règlement grand-ducal, 2018	
Zone de protection éloignée (ZPE)	
Administration de la Gestion de l'eau, éviter des solueures et des eaux polluées, zones de protection d'eau potable créées par règlement grand-ducal, 2018	
Zone inondable - HQ10 (forte probabilité)	
Administration de la Gestion de l'eau, éviter des solueures et des eaux polluées, cartes des zones inondables (ans 10), 2013	
Zone inondable - HQ100 (moyenne probabilité)	
Administration de la Gestion de l'eau, éviter des solueures et des eaux polluées, cartes des zones inondables (ans 100), 2013	
Zone inondable - HQ ext (faible probabilité)	
Administration de la Gestion de l'eau, éviter des solueures et des eaux polluées, cartes des zones inondables (extreme), 2013	
aux réseaux d'infrastructures de transport national	
Empreises nécessaires pour la réalisation du pôle d'échange ferroviaire et du renouvellement de la rue des Scillas	
	Administration de l'environnement, Plan de déplacement et de renouvellement de la rue des Scillas

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES CONFORMEMENT À L'ARTICLE 108 DE LA LOI MODIFIÉE DU 19 JUILLET 2004 CONCERNANT L'AMÉNAGEMENT COMMUNAL ET LE DÉVELOPPEMENT URBAIN	
Plan d'aménagement particulier démontré approuvé	N° du plan d'aménagement particulier démontré approuvé
NA-IZ-41 NA-IZ-106	

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES SUR BASE DE LA LOI DU 19 JUILLET 2018 CONCERNANT LA PROTECTION DE LA NATURE ET DES RESOURCES NATURELLES [A TITRE INDICATIF ET NON EXHAUSTIF]	
17	Habitats d'espèces protégées Art.17 (voir SUP)
17	Habitats d'espèces protégées Art.21 (voir SUP)

REPRÉSENTATION SCHÉMATIQUE DU DEGRÉ D'UTILISATION DU SOL POUR LES ZONES SOUMISES A UN PLAN D'AMÉNAGEMENT PARTICULIER « NOUVEAU QUARTIER »	
Dénomination du nouveau quartier	
Zone	
COS max.	CUS max.
CSS max.	DL max.

NO-IZ-01 HAB-1 BEP	NO-IZ-02 HAB-1	NO-IZ-03 HAB-2
COS 0.30 CUS 0.60	COS 0.45 CUS 0.60	COS 0.50 CUS 0.90
CSS 0.50 DL 13	CSS 0.65 DL 32	CSS 0.70 DL 70
NO-IZ-04 HAB-2	NO-IZ-05 HAB-1	NO-IZ-06 MIX+Y
COS 0.65 CUS 0.90	COS 0.50 CUS 0.45	COS 0.40 CUS 0.70
CSS 0.80 DL 33	CSS 0.65 DL 26	CSS 0.85 DL 44
NO-IZ-07 MIX+Y	NO-IZ-08 HAB-1	NO-IZ-09 MIX+Y
COS 0.50 CUS 0.90	COS 0.50 CUS 0.80	COS 0.40 CUS 0.70
CSS 0.75 DL 50	CSS 0.70 DL 30	CSS 0.70 DL 28
NO-IZ-10 HAB-2	NO-IZ-11 HAB-1	NO-IZ-12 HAB-1 HAB-2
COS 0.55 CUS 0.90	COS 0.55 CUS 0.90	COS 0.40 CUS 0.50
CSS 0.95 DL 85	CSS 0.75 DL 77	CSS 0.60 DL 25

DESCRIPTIONS DES MODIFICATIONS	
a	09.12.2021
b	17.12.2020
c	MODIFICATION SELON DECISION MINISTERIELLE REF: 2405/2019 DU 21.09.2020
d	MODIFICATION SELON RECLAMATIONS ET AVIS CAIREF: 2401/2019 DU 21.08.2019, AVIS MECCO (REF: 80703 DU 08.07.2019) ET AVIS MECCO (REF: 80564 DU 15.07.2019)
e	INDICE NOM DATE

PLAN D'AMENAGEMENT GENERAL DE LA COMMUNE DE HESPERANGE	
MAITRE D'OUVRAGE	ADMINISTRATION COMMUNALE DE HESPERANGE
474, ROUTE DE THIONVILLE 1888 HESPERANGE	TÉLÉPHONE 599 091   TÉLÉCOPIE 599 096
DATE / SIGNATURE	
MAITRE D'ŒUVRE	DEWEY MULLER Partners mbB Architekten Stadtplaner
158, BD GRANDE-DUCHESSE CHARLOTTE   1331 LUXEMBOURG   LUXEMBOURG	FLÄNDERSCHE STRASSE 4   5074 KÖLN ALLEMAGNE
TELEPHONE 0221/523 88-4   TELECOPIE 0221/523 88-50	TELEPHONE 0221/523 88-4   TELECOPIE 0221/523 88-50
DATE / SIGNATURE	
SASINE CONSEIL COMMUNAL	
DATE / SIGNATURE	
COMMISSION D'AMENAGEMENT	
VOTE CONSEIL COMMUNAL	
MINISTRE DE L'INTERIEUR	MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT, DU CLIMAT ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE
DATE / SIGNATURE	
MODIFICATIONS	
c	09.12.2021
b	17.12.2020
a	04.11.2019
d	MODIFICATION SELON RECLAMATIONS ET AVIS CAIREF: 2401/2019 DU 21.08.2019, AVIS MECCO (REF: 80703 DU 08.07.2019) ET AVIS MECCO (REF: 80564 DU 15.07.2019)
e	INDICE NOM DATE
OBjet	
PARTIE GRAPHIQUE - PLAN D'AMENAGEMENT GENERAL LOCALISÉ ITZIG	
Version coordonnée	
DESS	FH_BKA
CONTR	18.02.2019
RESP	1335 H-PAG - 0 6
	FORMAT 108,3 x 78,8 CM
	ECHELLE 1:5000